



Dissolution illégale d'un syndicat

Par **alterdino**, le **13/02/2009** à **20:47**

Bonjour,
Suite à un conflit interne dans notre syndicat , une partie a dissout ce syndicat en allant porter à la mairie un papier indiquant qu'à l'unanimité l'assemblée générale avait dissout le syndicat. La mairie a donné un récipicé attestant de la dissolution.
Or ce papier de l'assemblée générale n'est pas valable puisque tous les membres n'étaient pas là. (dans nos statuts il faut le 5/6 des membres, et ce n'était pas le cas..)
Bref je voulais savoir quelles étaient les démarches à effectuer pour contester cette dissolution.
En vous remerciant,